

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**ARRÊTÉ 2026-092**

**Code matière : 8.3**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

**Commune de Vabres l'Abbaye**

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de  
Millau

Canton de Saint-Affrique

**Arrêté n° 2026-092 du 29 Mai 2026**

**Objet** : Arrêté temporaire pour travaux  
RD999 – Pont de Vabres et Rue du Quai

---

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8 ;
- VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie ;
- VU la demande présentée par le Département de l'Aveyron
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation;
- SUR PROPOSITION du Maire.

**ARRETE**

Article 1 :

Du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 au mercredi 3 juin 2026 inclus, la réglementation de la circulation sur le pont de Vabres l'abbaye est modifiée pour permettre l'évacuation des embacles aux pied du pont, la circulation est modifiée comme suit :

- Le stationnement des véhicules, autres que ceux indispensables à la réalisation des travaux, est interdit sur le chantier, rue du quai, de 9h00 à 19h00.
- Une interdiction de dépasser est instaurée sur le chantier.
- Un alternat ponctuel par feux tricolores, si nécessaire.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux, sous sa responsabilité, par l'entreprise chargée des travaux.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTÉ 2026-092**  
**Code matière : 8.3**

Article 3 :

Le Maire,  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à  
l'entreprise chargée des travaux.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 29 Mai 2026

Le Maire, Frédéric ARTIS

